

CONDITIONS & EPREUVES D'ADMISSION

Sous réserve de modifications
Nous recontacter pour connaître le calendrier définitif

CONDITIONS GENERALES	DIPLOME(S) ACQUIS OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	EPREUVE D'ADMISSIBILITE (MARS 2009)	EPREUVE D'ADMISSION (MARS/AVRIL 2009)
<p>17 ans au moins à la date d'entrée en formation, aucune dispense d'âge n'est accordée</p> <p>Pas de limite d'âge supérieure</p>	<p>A : > Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité</p>	<p>A : EPREUVE ECRITE : (durée 2 H) Elle se décompose en 2 parties</p> <p>① A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dégager les idées principales d'un texte * Commenter les aspects essentiels du sujet à partir de 2 questions au maximum <p>② Série de questions à réponse courte</p> <ul style="list-style-type: none"> * 5 questions sur des notions de biologie humaine * 3 questions sur les 4 opérations numériques de base * 2 questions d'exercices mathématiques de conversion <p>[Une note égale ou supérieure à 10/20 donne accès à l'épreuve d'admission]</p>	<p>A-B : EPREUVE ORALE : (durée 20 mn)</p> <p>Devant un jury de 2 personnes</p> <p><i>Elle se divise en 2 parties</i></p> <p>① Présentation d'un exposé de 20 mn à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions (+ 10 min de préparation)</p> <p>② Discussion sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant</p> <p>[Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est éliminatoire]</p>
	<p>B : > <u>Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV</u> ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué</u> au minimum au niveau V délivré dans le système de formation initiale ou continue français > <u>Titre ou diplôme étranger</u> permettant d'accéder directement à des <u>études universitaires dans le pays où il a été obtenu</u> (<i>Attestation autorisant à se présenter au concours à demander à <u>Enic-Naric</u> 1 Avenue Léon-Journault - 92318 SEVRES Cédex tél 01.45.07.60.00</i>) > Première année d'études conduisant au <u>diplôme d'Etat d'Infirmier</u> et <u>ne permettant pas l'admission en deuxième année</u> 	<p>B : DISPENSE</p> <p>Se présente directement à l'admission</p>	
	<p>C : > <u>Titulaires du DEAVS</u> ou de la mention complémentaire aide à domicile souhaitant être titulaire du DEAS. Dispensés des modules 1-4-5 et 7. Modules obligatoires 2-3-6 et 8</p> <ul style="list-style-type: none"> > <u>Titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique</u> souhaitant obtenir le diplôme d'Etat d'aide soignant. Dispensés des modules 1-4-5-7- et 8 <p>Modules obligatoires 2-3- et 6</p> <p>NB : Carence de 2 ans après l'obtention du diplôme imposée par la Région Pays de la Loire</p>	<p>C : Dispense de sélection</p>	
	<p>D : > A.S.H. ou A.S.H.Q. (fonction publique de plus de 3 ans dans un grade</p>	<p>S'informer des conditions auprès de la Direction du Personnel de chaque Etablissement</p>	